



Compte-rendu du Comité hygiène sécurité et conditions de travail (Chsct) d'établissement du 2 septembre 2014

Ce Comité exceptionnel a été convoqué suite à la demande de FO sur le sujet des conditions de travail des agents du siège. Il est présidé par M. Larroutourou, Directeur Général (DG), assisté de Mmes Moreau (SG,DRH), Mistral et Menguel-Fessard (DRH). Le DG a de plus invité des directeurs d'entités du siège. Sont présents également MM Pierre : conseiller de prévention ; Martinet : inspecteur Santé Sécurité et Mme Faure : conseillère technique de service social.

Pour les représentants du personnel FO : MM Faure, Grébot, Pertus et Barou. FO a demandé la convocation de représentants locaux en tant d'experts pour le point 2 : MM Lopez et Nazare

FO a justifié sa position dans une déclaration préalable, ci-jointe

Point 1) Règlement intérieur, pour avis

Le projet a été longuement débattu lors de la séance du 16 juin. La version finalisée est adoptée à l'unanimité. Elle sera prochainement mise en ligne sur l'intranet du CEREMA. Cette version a pris en compte les amendements soutenus par FO.

Point 2) Conditions de travail au siège du Cerema

L'administration a diffusé des documents relatifs :

- à l'évolution des effectifs,
- aux organigrammes des directions du siège,
- à l'implantation du siège, complétés par une visite du site organisée le matin.

Puis en séance, le D.G. présente plus en détails les points suivants :

a) Effectifs du siège

Le DG rappelle que si le siège est monté en charge rapidement, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser d'autres problèmes, les objectifs n'ont pas été atteints :

- 68 agents pour 101 ciblés au 01/01/2014,
- à ce jour, 87 agents sont présents et 17 postes sont ouverts.

A terme, il évoque un objectif de 130 à 140 agents.

Il précise que la DRH est particulièrement touchée par la vacance de postes. Il rappelle également la volonté, depuis le début du projet, d'un « petit siège » et d'une déconcentration de la production dans les directions.

b) Temps de travail

Le DG expose des bilans produits par la DTerCE, qui recueille et exploite les informations du système de gestion du temps. L'indicateur : « dépassement de la durée maximale journalière » (10 heures) a été retenu. Ce bilan porte sur les 47 agents en horaire variable (présents sur l'intégralité du 1^{er} semestre), qui badgent, les 21 autres (tous de catégorie A+), ayant choisi, nous assure la SG, le forfait « cadres » qui en aucun cas ne leur a été imposé. Les OS en prennent acte.

Le dépassement concerne :

- 10 % des journées travaillées,
- pour 80 % : des agents de catégorie A+
- pour 75 % : des agents de la DRH, une dizaine d'agents précisera la SG.

Ces éléments, qui répondent pour partie à la demande de FO, ne sont pas surprenants mais restent toutefois édifiants quand on connaît le côté partiel et « minorant » de ces chiffres (seul le temps légal est pris en compte).

FO insiste pour savoir quelles mesures correctives la direction du Cerema est en mesure d'apporter.

Le DG indique :

- qu'il a présenté ces éléments aux agents du siège hier,
- que la situation s'est déjà améliorée depuis le début de l'année,
- que la DRH va être renforcée,
- que cet indicateur « dépassement de la durée journalière » va faire l'objet d'un suivi trimestriel.

La SG-DRH précise que la montée en charge rapide requiert un encadrement très disponible et que des recrutements et formations interviendront aussi à cet effet.

Puis les experts FO apportent leur témoignage :

« ayant été interpellée à plusieurs reprises par des agents de tous niveaux hiérarchiques, FO constate et alerte sur le sous-dimensionnement de certains services du siège et dénonce la surcharge de travail des agents. FO dénonce également des objectifs intenablement fixés à des agents, ne pouvant les mettre qu'en situation d'échec et de mal-être : peur au ventre, dégradation de l'ambiance, pression, etc. Enfin, FO reformule sa demande de respect des garanties minimales et signale que certains agents sont vraiment en souffrance et qu'il est urgent d'agir ».

Le DG répond qu'il a bien entendu FO qui est dans son rôle en alertant de la sorte et que lui et tous les responsables vont se mobiliser sur cette question ! Ce à quoi FO répond que la prolongation de cette situation et l'absence de visibilité est de nature à accentuer les risques psycho sociaux.

Les représentants Force Ouvrière seront très vigilants quant à l'évolution de cette situation.

FO demande en complément le suivi d'autres indicateurs, notamment le cumul des heures écoulées en fin de mois.

Ensuite, Mme Faure évoque l'accès à la médecine de prévention. La direction annonce le recrutement pérenne d'un médecin du travail et le renforcement de l'information des agents à ce sujet.

Enfin, l'ISST rappelle l'obligation, en 2015, pour chaque service, de conduire un plan de prévention des RPS (Risques psycho sociaux).

c) Locaux

Le DG rappelle le choix de Bron pour le siège du Cerema, qui est implanté sur cinq bâtiments, dont un en location. Les services déjà présents ont libéré des locaux à cet effet.

Suite à la visite du matin, l'implication et les travaux des services de la DterCE, notamment des moyens généraux, pour installer dans de bonnes conditions les agents du siège du Cerema sont unanimement salués.

Une opportunité de location va permettre d'accueillir les agents supplémentaires attendus.

Enfin, sur le moyen terme, le DG dément l'existence d'un projet immobilier.

d) Support de la DTerCE

Les services de la DterCe assurent la logistique pour les agents du Cerema. Une convention est en cours de finalisation.

e) Organisation de la DCDC : Direction de la Communication et de la Diffusion des Connaissances

Le DG rappelle que la DCDC ne compte que 4 agents au siège, dont le directeur et une directrice déléguée, et 23 agents au sein des services communication placés auprès des directions, dont l'activité est pour part nationale, pour part locale ; placés sous l'autorité hiérarchique du DCDC.

Il s'agit d'unifier la communication Cerema.

Le DG présente un projet d'organisation transversale en 8 pôles.

FO prend acte et rebondit sur la gestion des agents : évaluation, promotions, etc. et l'association des représentants du personnel.

M. Cadré assure qu'il concerte à chaque fois les directeurs concernés.

Point 3) Autres points

L'administration va lancer le chantier « bilan social » à l'échelle de l'établissement.

Le principe d'une commission de site informelle pour le siège du CEREMA, au même titre que pour les différentes implantations géographiques de la DterCE, est acté. **Cette commission sera est rattachée au CHSCT de la DterCE.**

Enfin, rendez-vous est pris pour le prochain Chsct d'Établissement le mardi 25 novembre de 10h à 16h à Paris.

Les représentants FO